

Compte-rendu de l'audio-conférence du 02/11/2020 avec Mr GUILLON

L'objet de cette audio-conférence était d'informer les représentants syndicaux sur les points suivants:

1 – Tenir informés les représentants du personnel sur les modalités d'organisation de travail et règles sanitaires dans les services mises place suite à la nouvelle période de confinement décrété par le gouvernement du 30/10/2020 au 01/12/2020,

A – Télétravail

B – Formation professionnelle

C – Les missions

2-Déménagement de la direction .

3-Question diverses

1 – Tenir informés les représentants du personnel sur les modalités d'organisation de travail et règles sanitaires dans les services mises place suite à la nouvelle période de confinement décrété par le gouvernement.

M. GUILLON a déclaré que cette réunion était suscitée compte tenu d'une actualité qui, bien que prévisible, a provoqué une situation particulièrement compliquée et difficile.

Heureusement, à ce jour, aucun collègue de la Dircofi n'est atteint du COVID19 , ni même cas contact.

Par ailleurs, il a également précisé qu'en cas d'agent contaminé, il appartient aux chefs de service de prendre les mesures nécessaires (ils ont dernièrement reçu une note de service traitant du sujet).

Il a également indiqué qu'il n'y aurait pas à ce stade d'agent placé en ASA (sauf exception documentée).

M. GUILLON a ensuite réaffirmé que sa préoccupation principale resterait la sécurité sanitaire des agents.

Toutefois, il a déclaré que ce confinement était différent de celui de mars.

Les missions du service public doivent continuer, en particulier le contrôle fiscal. Les agents doivent continuer de travailler quelque soit leur situation.

Il précise, cependant, que ce qu'il dit aujourd'hui peut-être rapidement invalidé.

M. GUILLON nous annonce avoir fait aux chefs de service « une proposition d'offre de service » en audio conférence avec toutes leurs équipes afin de répondre aux inquiétudes ou questions du moment.

A- modalités d'organisation du travail :

Concernant ce sujet primordial dans la période, M. GUILLON nous a présenté différent cas :

- **Les agents sédentaires** (sont compris dans cette catégorie les chefs de service, les agents de la direction, de la BEP, de la BPAT, et les contrôleurs de brigades), ont la possibilité **de télétravailler** jusqu'à 5 jours par semaine sous réserve qu'ils soient :

a - Volontaires

M. GUILLON a affirmé ne pas vouloir imposer le télétravail

b - Équipés d'un VPN 10 ou 15

Il reste environ une quinzaine d'agents qui, à cause du manque d'équipement, ne pourront pas télétravailler. Ces agents devront venir en présentiel. Ils pourront bénéficier d'un aménagement d'horaire afin d'organiser leur transport le mieux possible.

Pour la mise en pratique en fonction de leurs souhaits, ils doivent solliciter au plus vite cette possibilité auprès de leur chef de service (en accord avec lui).

M. GUILLON nous a expliqué que, même si nous avons le matériel (ce qui n'est pas totalement le cas aujourd'hui), la DISI serait dans l'impossibilité de configurer les ordinateurs faute d'agent pour le faire. Il a précisé qu'interrogée sur ce sujet, la DISI a répondu que nous n'étions pas prioritaires.

M. GUILLON a certifié qu'il avait pris cette décision *de télétravail à la carte*, afin d'éviter que les agents puissent souffrir d'isolement ou se sentir non soutenus. Il a d'ailleurs demandé aux chefs de service de se tenir régulièrement en contact avec leurs agents.

Nous avons fait part de notre surprise de ce télétravail « *sur option* » pensant que l'obligation sanitaire primait sur le reste.

M. GUILLON a déclaré préférer donner le choix aux agents, car tout le monde n'est pas équipé, et que chacun doit prendre ses responsabilités. Il a trouvé ce choix plus démocratique et plus respectueux.

Il a rappelé que tous les agents n'ont pas bien vécu le télétravail 5 jours sur 5 lors de la première vague.

A la question de savoir si il serait possible de changer les portables des collègues désireux de rester en présentiel par les fixes de ceux qui préféreraient télétravailler mais qui ne sont pas équipés, M. GUILLON a répondu que c'était trop compliqué et long à mettre en œuvre, et rappelé que la DISI n'avait pas le temps.

– Les agents nomades

Doivent privilégier le travail domicile. Pour se rendre dans les bureaux, ils doivent prendre l'attache de leur chef de service. Cette demande a pour but d'éviter qu'un agent se retrouve seul dans les locaux.

En cas de déplacement pour les interventions chez les contribuables en vérification, chaque chef de service devra délivrer des autorisations signées par eux.

En réponse à une question des syndicats concernant la valeur et la portée des attestations, M. GUILLON a réaffirmé que nous étions tenus au secret professionnel, que les attestations délivrées par les chefs de services pour se rendre en vérification chez un contribuable étaient départementales, et que de surcroît nous étions assermentés.

B – Formation professionnelle :

Compte tenu du contexte sanitaire toutes les formations en présentiel, y compris celles concernant la fraude, sont suspendues.

Les chefs de service devront faire en sorte que les e-formation prévues puissent être suivies (ex : loi ESSOC).

C-Les missions

M. GUILLON a souligné qu'il n'y avait pas de message particulier, le contrôle fiscal continue. Il n'y a pas de suspension des délais contrairement à mars dernier.

-Concernant les brigades

Il annonce cependant qu'il a pris la décision de suspendre jusqu'au 1er décembre l'envoi des VG (sauf s'il y a suspicion de fraude ou que les enjeux sont très importants et susceptibles d'être prescrits).

Pour le reste, les ESFP, les VP, les EC, les CSP après 3909, doivent être privilégiés.

Les affaires en cours doivent être poursuivies en privilégiant les appels à distance, tout en faisant preuve de compréhension et d'adaptation vis-à-vis des entreprises.

Les premières et les dernières interventions peuvent avoir lieu sur place, dans le respect des règles sanitaires.

La finalisation et l'envoi des pièces de procédures suivent leur cours.

A la question des syndicats : « au cas où un vérificateur devrait se rendre dans une entreprise dite non essentielle, donc fermée, doit il ou non demander son ouverture pour être reçu, ce qui risque de compromettre la sérénité du dialogue. »

M. GUILLON répond qu'aucune fiche, portant sur les entreprises « fermées », notamment les cafés et les restaurants, n'a été autorisée (sauf exception en cas de fraude).

Il a précisé que s'il y a présomption de fraude, il ne faut pas avoir d'état d'âme à envoyer un avis de vérification. Par contre, s'il n'y a pas de présomption, le contrôle doit être suspendu pour ces entreprises.

Les contrôleurs de brigades continuent leurs travaux de programmation, notamment par l'exploitation des listes DM 140 qui viennent d'arriver.

Il ajoute que toutes les difficultés rencontrées doivent remonter à la direction.

-Concernant les services de direction

On poursuit l'activité.

Le stock de contentieux doit être résorbé.

Les interlocutions et les recours hiérarchiques continuent en privilégiant les audioconférences, mais possibilité de les faire en présentiel si le contribuable le souhaite.

Il a ajouté qu'à sa connaissance, les Commissions Départementales continuaient de siéger.

- Concernant la BEP

Elle est chargée tout particulièrement de programmer des opérations ciblées en direction de brigades qui sont en manque de fiches.

2-Déménagement de la direction

Il se poursuit comme prévu.

3-Question diverses

A - L'observatoire interne est décalé.

B- Le recrutement de l'agent PACTE est finalisé.

Elle sera affectée au bureau d'ordre de la DAJ. Sa prise de fonction est prévue le 1^{er} décembre.

C-Lettre de mission de M. Iannucci.

a-Le bilan de la Dircofi Sud-ouest sur l'année 2019 :

Il est jugé positif pour les raisons suivantes :

La poursuite de la diversification des procédures

Les résultats de la BPAT et des ESFP

Le recouvrement (hausse continue des transactions et des régularisations).

L'objectif MRV a été dépassé

Par contre, les points en retrait sont les suivants :

Les résultats financiers sont en baisse

La médiane n'est pas suffisante

Les AFR et les conformes sont trop importantes.

M. GUILLON en profite pour remercier les équipes

b-La feuille de route 2020/2021 pour la Dircofi Sud-ouest

Poursuite des efforts sur la mise en œuvre des nouveaux outils (notamment la procédure de régularisation, les règlements d'ensemble..)

Priorisation de la fraude – Poursuite de la formation (la feuille de route est arrivée avant le 2^e confinement).

Renforcement du contrôle patrimonial (BPAT, ESFP mais aussi brigade de vérification par le biais du contrôle des dirigeants).

Le taux d'AFR doit être contenu si possible à 25 %.

La programmation – les équipes doivent poursuivre leur travail y compris avec les acteurs locaux qui doivent pouvoir s'appuyer sur la DIRCOFI Sud-ouest.

Le dialogue à distance doit être favorisé.

Pour 2021, le taux de fiches MRV est fixé à 40 %.

Il a terminé l'audio-conférence en nous indiquant qu'il continuerait à nous tenir au courant de la situation et qu'il nous recontactera quand il aura de nouvelles informations.

Voici pour les échanges que nous avons eus avec le Directeur hier après-midi. Pour notre part nous continuerons à vous faire un compte-rendu après chaque audio-conférence avec Mr GUILLON.

Sinon n'oubliez pas aussi consulter le site National de Solidaires Finances Publiques qui fait le point régulièrement sur l'actualité.

Surtout: si vous avez des soucis ou rencontrez des difficultés: ne restez pas seul(e), n'hésitez pas à nous appeler ou nous envoyer un message.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Restons SOLIDAIRES !

